

Question présentée par le **Conseil des Seniors de Paris 10°**, le 16 avril 2018 au Conseil d'arrondissement.

# " LIBÉREZ NOS TROTTOIRS "

Le Corps Médical nous préconise la marche : sport basique et gratuit, particulièrement adapté aux seniors.

Le respect de l'environnement nous invite à la marche pour nos déplacements.

De plus, cette activité a un aspect convivial, économique et antidépresseur car on s'expose à la lumière du jour, source de vitamine D.

Mais malheureusement nombre de trottoirs sont encombrés, en dépit de la réglementation :

- bicyclettes en libre-service abandonnées çà et là et souvent vandalisées ;
- motos ou vélos garées en dehors des zones de stationnement ;
- poubelles d'immeubles ou de commerces sorties 24h/24 et dont le contenu est fouillé, éparpillé et pouvant provoquer des chutes, attirant rats et autres nuisibles ;
- étals débordants de commerçants, et terrasses de bistros dépassants les normes ;
- dépôts sauvages de particuliers ou d'entreprises ;
- déjections canines et autres détritiques abandonnés à terre ;

Mais aussi, contrevenant aux règles d'usage de la voie publique, la circulation de plus en plus fréquente sur les trottoirs :

- d'adultes en patinette ou sur des engins de toutes sortes (roue ou skate électriques) ;
- de livreurs à vélo ;
- de motocyclistes pour éviter les embouteillages.

Tous ces obstacles rendent les trajets piétons délicats pour nombre d'entre-nous. Du fait de ces incivilités il y a des difficultés à circuler pour les personnes âgées, les fauteuils roulants, les personnes aveugles ou malvoyantes, les poussettes, les sacs à roulettes, etc. Et le risque de chute pour les personnes âgées augmente.

**Pour le bien être de tous, nous souhaitons des trottoirs accueillants, permettant des déplacements aisés et sans danger !**

Nous reconnaissons les efforts déployés depuis quelques mois et nous attendons les effets d'une meilleure coordination entre les services municipaux et ceux de la Préfecture.

Nous comptons sur la prise en compte bienveillante de notre requête pour que le 10<sup>ème</sup> soit l'arrondissement phare de Paris.

**Paris** qui s'est engagée depuis 2017 dans la démarche « **Ville Amie des Aînés** ».